

CONSEIL MUNICIPAL 14 septembre 2012

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération : 5.7 HABILITATION DE MONSIEUR LE MAIRE A DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION RELEVANT DU DROIT DES SOLS

M. PHILIP.- La délibération 5.7 concerne l'habilitation de monsieur le maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols et concerne plus particulièrement le complexe aquatique de la plaine du Var pour une première phase de construction, le Palais communal de l'Aigle d'or, le Capitole, pour la revitalisation de l'îlot, la poursuite de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite du Centre Universitaire Méditerranéen et, enfin, le ravalement général des façades à l'identique du bâtiment communal au 184 route de Turin à Nice.

5.9 MISE EN PLACE DE SERVICES DE TRANSPORT POUR DESSERVIR LE PALAIS NIKAÏA LORS DE MANIFESTATIONS CULTURELLES - CONVENTION AVEC LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

5.10 REALISATION D'UNE DESSERTE POUR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX, SUR UN TERRAIN SIS 235/239 BOULEVARD DE LA MADELEINE

M. PHILIP.- La délibération 5.10 concerne la réalisation d'une desserte pour un programme de logements sociaux réalisé par Côte d'Azur Habitat aux 235/239 boulevard de la Madeleine : il s'agit de réaliser une passerelle pour permettre la desserte de cette opération.

Voilà, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, mes délibérations.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Philip, j'interviendrai sur les délibérations 5.7, 5.9 et 5.10.

Sur la délibération 5.7, ce permis que vous déposez pour le complexe aquatique de la plaine du Var aux 72/76 boulevard Jean Luciano (anciennement boulevard central du Var), en plein dans la zone agricole devenue AUP depuis le dernier PLU, nous ne nions pas qu'il y a vraiment besoin d'un bassin supplémentaire dans la ville de Nice, notamment pour les scolaires qui ne disposent plus que de quelques couloirs dans les piscines, quelques lignes, mais cependant un débat public aurait pu avoir lieu sur la localisation de ce complexe sportif.

En effet, vous en avez débattu lors de la modification du PLU, je vous l'accorde, simplement au moment où en même temps les habitants du quartier du Ray sont consultés sur le devenir de ce bel espace, un débat aurait pu avoir lieu, à savoir où localiser une nouvelle piscine, cela pouvait aussi en faire l'objet à cet endroit-là. C'est simplement ce que je voulais dire, je pense qu'ici vous loupez le coche.

Par ailleurs, j'ai une question sur le permis de démolir en vue de la réalisation de l'opération de revitalisation de l'îlot Palais communal Aigle d'or, place Saint-François.

Je note que vous venez de mettre en balance le Palais communal et les fortes dépenses qui vont avoir lieu, je pense que c'est de l'ordre de 6 millions, elles avaient été prévues à l'origine puisqu'elles étaient dans les autorisations de programme et crédits de paiement pour plus tard, vous avez avancé la priorité sur la place Saint-François ; ce n'était pas une priorité de votre mandat. Vous venez de dire tout ce que j'entends sur la place Saint-François, que c'est le lieu historique de la démocratie communale à Nice, simplement je voudrais dire que ce n'est pas la place Saint-François le vrai lieu historique de la démocratie communale à Nice, mais c'est l'ancien Sénat dont le bâtiment est aujourd'hui l'asile de nuit au cours Saleya que vous avez d'ailleurs récupéré puisque vous l'avez repris au CCAS. J'ai une question : que prévoyez-vous de faire dans cet ancien Sénat que vous avez repris au CCAS apparemment pour y faire une opération de réhabilitation ?

Autre question aussi sur la démolition : quelle sera cette démolition puisque, dans votre vidéo-projet paru sur le site « nice.fr » qui était censé informer la population de la richesse du patrimoine soi-disant caché par la CGT jusqu'alors, on ne voit que la moitié de la cour du cloître. En effet, les deux autres murs de la cour n'existent pas, ils ont été détruits depuis belle lurette ; il n'y a pas de cour du cloître à proprement parler. Question : ce dépôt de permis de démolir concerne-t-il le cloître ou le Palais communal pour la délibération n°5.7 ?

Sur la délibération 5.9, mise en place de services de transport pour desservir le palais Nikaïa lors de manifestations culturelles, en lisant cette délibération j'ai bien compris qu'auparavant aucune convention n'avait été signée avec Nice Côte d'Azur concernant les navettes gratuites ; qui payait avant la desserte puisqu'elle était gratuite, était-ce la Ville ? Quel marché notifié ?

Évidemment nous avons toujours du mal à lire toutes les délibérations, à savoir quels sont tous les marchés qui ont été notifiés, mais c'est quand même une belle découverte de savoir qu'il n'y avait aucune convention.

Pour la délibération 5.10, fort bien, une desserte pour des logements sociaux sur un terrain situé à environ 500 mètres du terminus de la ligne 3 boulevard de la Madeleine, terminus qui se situe au niveau du stade Nicolai, fort bien une desserte, à quand une délibération pour accroître les transports en commun ? Je vous rappelle qu'à cet endroit, sur la ligne 31 qui dessert tout ce vallon qui va jusqu'aux Arméniens, etc., il n'y a qu'un bus par heure.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci Monsieur le Maire.

Mon intervention concerne la délibération 5.9 relative à la mise en place de services de transport pour desservir le palais Nikaïa.

J'ai quelques interrogations sur les motifs évoqués dans cette délibération, en particulier dans la convention, puisqu'on nous dit dans le préambule de la convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Nice pour la mise en place des services de transport dont la Métropole a la compétence, qu'afin de faciliter la

circulation lors des grands événements, il faut un service supplémentaire de transports en commun pour desservir le palais Nikaïa. Très bien, mais vous dites : « d'intérêt strictement communal, il appartient à la ville de Nice de prendre en charge ces moyens supplémentaires ». Vous dites ainsi que le palais Nikaïa est d'intérêt strictement communal. Or, quand il avait été lancé, c'était tout l'inverse qui avait été expliqué et, vu sa taille et son rayonnement en tant que grande salle de spectacle, il est d'un intérêt au moins métropolitain.

C'est la raison pour laquelle je trouve qu'il n'est pas souhaitable que ce soit la Ville qui prenne en charge les frais prévisionnels calculés sur la base de quatre grands événements qui pourraient avoir lieu dans l'année et qui se monteraient à environ 120 000 euros par an. D'autant que dans la fiche « stationnement » concernant le concert de l'artiste Madonna qui a eu lieu cet été, dont la jauge a dû être revue à la baisse, semble-t-il, on apprend qu'il aurait pu être envisagé concernant le futur, en particulier le prochain concert prévu en octobre avec l'artiste Lady Gaga, dont semble-t-il la jauge là aussi va être revue, d'après ce que j'ai lu dans la presse ce matin, puisqu'elle devait faire une seule grande soirée dans le grand stade à 50 000 places mais fera deux soirées dans la salle, dans ce genre d'opération, on pourrait peut-être envisager que ce soit la Métropole qui prenne en charge cette dépense, parce qu'un des arguments forts de la mise en place de la Métropole c'était la mutualisation des moyens ; pour cet équipement dont le rayonnement va bien au-delà de la ville de Nice, il était donc souhaitable que ce soit la Métropole qui prenne en charge ces frais, ou alors faire prendre en charge les dépenses par l'organisateur, ce qui est aussi une possibilité dans les contrats qui sont évoqués.

Par ailleurs, vu le succès relatif des derniers événements qui se sont passés au palais Nikaïa, le concert de Madonna et celui prévisible de Lady Gaga, je suis un peu inquiet sur le bilan 2012 de la salle Nikaïa, car les bilans précédents avaient été équilibrés grâce à la réussite des grands événements ; là si sur quatre événements, il y en a un qui a été beaucoup moins important que les organisateurs ne l'espéraient, comme celui qui s'annonce, on a aussi peut-être quelques inquiétudes à avoir sur le bilan de la DSP de cette salle.

Par contre sur la prise en charge du financement, je pense que la Métropole pourrait le faire.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas tort et je vais vous apporter une réponse qui va dans votre sens.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur Gaechter, vous avez la parole.

M. GAECHTER.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes Chers Collègues, j'interviens sur la délibération 5.7 concernant le permis de construire du complexe aquatique de la plaine du Var, avec deux types de réflexion.

La première réflexion est que, lorsque je regarde les compétences de la Métropole mise en place en début d'année, dans le premier paragraphe de ces compétences, « développement et aménagement économique, social et culturel », je vois un point qui dit : « construction, aménagement, entretien, fonctionnement d'équipements

culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ». Ne peut-on pas considérer, non pas sur la première phase, puisqu'on nous propose là de voter le permis de construire, mais sur le projet que vous nous avez proposé il y a quelque temps, qui s'évalue à 25 à 30 millions dans l'état actuel des choses, sous réserve d'une étude un petit peu plus poussée, ne peut-on pas considérer que cet outil, qui est important, que nous ne contestons pas, pour lequel nous avons voté - et l'on sait très bien quelle est l'évolution de la natation à Nice, avec notamment les résultats aux Jeux Olympiques et l'engouement que cela crée auprès des enfants de la ville - est un outil communautaire, sachant qu'il sera placé - même si en effet on pourrait avoir une réflexion, comme l'a dit madame Gaziello, mais maintenant je pense que c'est un peu tard - dans la plaine du Var, à proximité de Saint-Laurent-du-Var, avec des ponts qui dans le futur permettront de passer d'une rive à l'autre, pas très loin de Carros, dans toute cette plaine du Var qui va connaître un développement important avec un nombre d'habitants de plus en plus important ?

Vous avez montré il n'y a pas très longtemps à la presse l'évolution de tout ce secteur, ne peut-on pas considérer que cet outil est plus du ressort de la Métropole en termes de gestion, construction et entretien, que de la seule ville de Nice ? Cela rejoint un peu, mais à un autre niveau, la réflexion de monsieur Cuturello, sur un autre sujet. J'aimerais que l'on ait un échange, si possible constructif, calme, autour de ce sujet, parce qu'il s'agit quand même d'une opération importante de long terme et qui, à mon avis, doit être reconsidérée. C'est une première remarque.

Deuxième remarque, plus sur l'aspect permis de construire, dans ce secteur nous avons une première phase mais nous aurons la deuxième phase qui sera beaucoup plus lourde, n'est-il pas normal, n'est-il pas obligatoire d'avoir une étude d'impact sur un tel outil à l'endroit où il est, par rapport aux phénomènes de circulation, d'urbanisation, mais aussi sur la problématique de la nappe phréatique qui n'est peut-être pas tout à fait la même que celle du stade situé un petit peu plus loin, ne serait-il pas normal ou n'est-il pas obligatoire, je le répète, d'avoir une étude d'impact sur ce sujet pour ne pas aller plus vite que la musique, même si, encore une fois, le groupe est bien entendu tout à fait partisan d'un complexe aquatique pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure ?

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

M. LE MAIRE.- Monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- Je ne rajouterai rien à ce que vient de dire excellemment Rémi Gaechter. J'avais demandé la parole avant son intervention. Je dirai simplement que, pour nous, même si au départ nous n'étions pas particulièrement fervents de cet équipement, nous l'avions voté mais sans grande conviction, aujourd'hui il devient nécessaire, parce que je suis alerté notamment par les écoles qui disent que, compte tenu de l'augmentation de fréquentation des piscines à Nice, elles ont de plus en plus de difficulté à avoir des créneaux horaires pour assurer les cours de natation au niveau scolaire. Il faut donc en effet y aller.

M. LE MAIRE.- Eh oui, on a eu trop de médailles, c'est bête ! Monsieur Librati.

M. LIBRATI.- Monsieur l'Adjoint, c'est une demande d'information, si vous pouviez faire un petit point en Conseil municipal sur l'avancée des travaux de la coulée verte. C'est un projet que notre groupe a soutenu, pour lequel nous avons voté, je pense que

c'est un beau projet. Je voulais voir avec vous si le calendrier était respecté, si l'on n'avait pas de mauvaises surprises de type avenant financier pouvant augmenter la facture. Nous sommes quelques-uns à avoir suivi les travaux de démolition cet été, on se rend bien compte que, de par cette démolition, une perspective assez surprenante et assez intéressante se dégage, on se rend compte aussi que cela redessine la perspective en centre-ville ; je vous avoue qu'aujourd'hui - bien évidemment je ne peux pas me prévaloir de ce que sera la réalisation finale - je suis déjà assez enthousiaste sur cette première partie, c'est quelque chose qui va vraiment changer la physionomie de ce centre-ville qui est assez touristique, qui pourra aussi relier la place Masséna, qui est une belle place, avec la place Garibaldi, là aussi avec des perspectives intéressantes. Je voulais savoir si vous pouviez faire un petit point sur l'évolution de ce chantier.

J'ai une seule inquiétude dont je vais vous faire part à titre constructif : il me semble qu'il est prévu dans le cadre de ce chantier de mettre des barrières métalliques tout autour de ces jardins ; j'espère que ce n'est pas le cas et, si c'était le cas, je souhaiterais que nous puissions en discuter tant il me semble que cela viendrait dénaturer la beauté de ce projet, cela viendrait dénaturer le projet en lui-même qui, à mon sens, aujourd'hui est plutôt positif.

Si tel était le cas, je vous demanderais, Monsieur l'Adjoint, de pouvoir y réfléchir et en discuter avec les conseillers municipaux. Certes, Mari-Luz Hernandez-Nicaise me dit qu'en Métropole le marché semble passé, mais j'attire vraiment votre attention sur le fait qu'il me semble que si c'est pour des raisons de sécurité, on peut réfléchir à d'autres dispositifs, Monsieur Kandel, pourquoi pas des dispositifs de type vidéosurveillance que vous avez mis en place à d'autres endroits, mais qui permettraient de ne pas dénaturer ce projet qui, je le dis encore une fois, à mon avis va dans le bon sens.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Et enfin, madame Hernandez-Nicaise et nous terminerons par monsieur Giaume.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Monsieur le Maire, je voulais uniquement faire une remarque - mais je vais prolonger l'intervention de monsieur Librati - sur la suppression de la délibération 5.8 qui autorisait un protocole transactionnel entre la Ville et le groupement Eiffage Azur Lumières et Ineo. Il révélait des dysfonctionnements extrêmement importants sur des marchés il est vrai de la municipalité antérieure, mais comme nous sommes en lien avec ces mêmes entreprises sur des marchés extrêmement importants comme par exemple les caméras de vidéoprotection, selon vos termes, je voudrais comprendre pourquoi on a supprimé cette délibération.

Concernant la clôture de la coulée verte, je voulais intervenir sur ce point à propos du parc de l'église russe, je le ferai maintenant.

Je reprendrai le terme utilisé par un des chroniqueurs de notre quotidien local : encore un « ghetto vert ». Il y a eu il y a deux jours deux pleines pages de ce quotidien consacrées à la fermeture des parcs et à ce climat obsidional qui s'installe dans la ville avec une stigmatisation permanente de certaines catégories de la population.

Tout ce qui manquait était la coûteuse clôture programmée de la coulée verte pour la modique somme de 2 millions, coulée verte qui coulera bien corsetée par des grilles de plus de 2 mètres et sera tronçonnée en quatre par des portails disproportionnés, fermés à des horaires qui font crouler de rire nos amis catalans et italiens.

800 caméras, le plus fort contingent de policiers municipaux de France à pied, à cheval et en voiture, une très faible population de Roms pour une grande ville du midi, eh bien il faut néanmoins impérativement grillager le moindre lopin vert, le cadenas avant même que la nuit tombe, s'ingénier à ce que tout banc de la ville ne permette à personne de s'allonger. Est-ce que vous mesurez l'image que nous donnons ?

C'est totalement inefficace car, de la même façon que toute prohibition secrète une contrebande, ces fermetures abusives et omniprésentes, outre leur laideur, suscitent vandalisme et irrespect pour le bien public.

Je n'ai pas de solution miracle, je dis juste que des grilles et des miradors n'ont jamais remplacé des éducateurs.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie.

Monsieur Giaume, vous avez la parole.

M. GIAUME.- Je voulais apporter une précision à notre collègue Emmanuelle Gaziello et à vous tous concernant son intervention sur l'ancien Sénat et le Palais communal.

M. LE MAIRE.- Oui, donnez une vraie leçon d'histoire à quelqu'un qui ne connaît pas l'histoire de sa ville.

M. GIAUME.- Je voulais préciser à madame Gaziello que le Palais communal est la représentation de la charte communale qui remonte au MoyenÂge, son installation place Saint-François remonte à 1581 ; quant au Sénat, son titre exact est « Sénat souverain du comté de Nice », il a été mis en place par lettre patente par Charles-Emmanuel 1^{er} de Savoie en 1614, il n'est nullement la représentation du pouvoir communal. Le projet de la place Saint-François et du Palais communal est donc vraiment la représentation du pouvoir communal, je tenais à le préciser. Merci.

[Applaudissements sur les bancs de la majorité]

M. LE MAIRE.- Bravo. Monsieur Giaume, sous votre contrôle, je peux même rajouter que la vocation du Sénat était d'ailleurs d'être le tribunal suprême du duc de Savoie, puis il est devenu la cour d'appel qui, malheureusement, nous a été supprimée pour être transférée à Aix-en-Provence.

Comme cela, on a la totalité de l'historique. La réalité est que le pouvoir communal a toujours été installé à la place Saint-François. C'est bien pour cette raison d'ailleurs que lorsque vous et moi, qui sommes des croyants, allons célébrer le vœu réalisé et qui a conduit à la construction de l'église du Vœu pour remercier la Vierge d'avoir préservé Nice de la peste et du choléra, on est parti de la place Saint-François qui était le symbole de l'autorité communale pour ensuite aller en procession de l'autre côté inaugurer l'église du Vœu.

Voilà ainsi l'histoire rétablie par les Nissarts qui la connaissent bien.

Monsieur Philip, vous allez apporter quelques réponses que je compléterai, laissez-moi le privilège de me faire plaisir au moins sur les barrières et les miradors de la coulée verte.

M. PHILIP.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vais essayer de répondre à vos observations ou à vos questions.

En ce qui concerne le complexe aquatique de la plaine du Var, je crois que, et vous l'avez exprimé, tout le monde est unanime pour reconnaître l'exceptionnelle réussite de nos nageurs aux Jeux olympiques de Londres et il y a un vrai besoin. Au-delà de cela, vous l'avez souligné aussi et c'est une priorité fixée par le maire, il y a un besoin vis-à-vis des habitants et notamment des jeunes, de pouvoir dans les quartiers, au-delà du sport de haut niveau, avoir une pratique aquatique, et ce projet y répond.

Je voudrais simplement au préalable faire quelques corrections.

Madame Gaziello, vous disiez que c'était une zone agricole qui au dernier PLU était passée en zone à urbaniser ; non, je crois que vous vous trompez d'espace. Vous savez que cet espace fait partie du parc des sports, ce parc des sports de la ville est un projet global et qui a fait l'objet d'une procédure de DUP et l'ensemble des terrains acquis depuis ces dernières années l'ont été dans le cadre de cette DUP.

Celle-ci fixait la destination de cet espace à destination sportive notamment, et il y a eu enquête publique pour une DUP. Ce n'est donc pas quelque chose qui tombe comme cela, et le PLU a repris et ajusté les éléments.

Dans ce cadre, évidemment, vous le souligniez, il y a eu des concertations, que ce soit dans le cadre de la DUP, dans le cadre du PLU, et aujourd'hui dans le cadre des réflexions menées par l'OIN et dont Christian Tordo pourra dire deux mots ; ces éléments sont donc débattus.

La première phase est de 2 à 3 millions, il s'agit d'un bassin extérieur de 50 m x 25 m qui permettra de répondre très rapidement aux besoins et aux nécessités, avec les annexes liées à cet équipement.

Ensuite sur l'intérêt communautaire de ce projet, monsieur le maire s'exprimera, aujourd'hui on raisonne dans le cadre du projet de la première phase et vous l'avez souligné très justement.

Sur le permis de construire, sur le projet global évidemment on est dans des procédures beaucoup plus générales et vous savez que par ailleurs l'OIN a engagé toute une étude environnementale sur la plaine du Var, en partenariat avec la DREAL, notamment sur les secteurs stratégiques à enjeux, étude qui prend en compte l'impact au niveau global des différents projets. Ensuite, évidemment, les projets dans le cadre des procédures réglementaires des permis répondront aux besoins qui sont fixés et, je pense, iront dans le sens de vos interrogations.

Le deuxième point que vous avez évoqué concerne la question des navettes Nikaïa. Il faut savoir que, jusqu'à présent, ce principe était géré dans le cadre des marchés à

bons de commande qui étaient passés et il nous a semblé beaucoup plus cohérent de pouvoir passer une délibération de partenariat entre la Ville et la Métropole pour mettre en place un système de navettes.

Je rappelle que depuis fort longtemps, le dispositif est la mise à disposition par les collectivités, Nice le fait mais les autres villes de la métropole le font, quand les collectivités font des manifestations sur leur territoire et de leur propre initiative, la mise à disposition de services de transport complémentaires est prise en charge par la collectivité directement concernée ; c'est le cas de ces manifestations. Sur l'adaptation dans le cadre de ce protocole, évidemment il y a un ajustement de l'offre de transport en fonction de la jauge des différents spectacles et, quand cette jauge des différents spectacles est inférieure aux prévisions, les moyens sont adaptés et, évidemment, le coût est adapté en conséquence. Il n'y a pas de problème sur cet aspect-là.

Madame Gaziello, sur les logements sociaux réalisés à la Madeleine, vous demandez à quand une délibération pour accroître les transports en commun, simplement ce n'est pas l'objet, ce n'est pas le lieu de le faire à ce conseil municipal.

Je vous rappelle que dès 2008, malgré la mise en route de la ligne 1 du tramway, nous avons augmenté le service de bus dans l'ensemble de la ville de 17 %, ce qui est énorme, et nous continuons l'effort régulièrement. Je vous invite à participer à contribuer à cet effort que fait la municipalité en matière de transports en commun et notamment pour le tramway, puisque c'en est un élément essentiel.

Concernant le retrait de la délibération 5.8, Madame Hernandez-Nicaise, vous avez pu constater que cette délibération a été retirée de l'ordre du jour parce qu'elle nous semblait nécessiter un examen complémentaire, c'est ce que nous avons fait, d'autant que, comme vous l'avez souligné, cela ne relève pas de notre municipalité. Dont acte. Avant que le maire vous réponde sur l'aspect barrières, Monsieur Librati, deux mots sur l'avancée des travaux de la coulée verte.

C'est un chantier assez exemplaire que mène la Ville et, en votre nom à tous, je remercie nos services, nos ingénieurs et les entreprises qui travaillent sur ce chantier. Vous avez pu constater, vous l'avez souligné, la qualité du spectacle urbain qui est restitué et redonné aux Niçoises et aux Niçois et à nos visiteurs étrangers, c'est essentiel, et nous sommes en termes de travaux pleinement dans le calendrier fixé. Il se trouve que les démolitions réalisées ont été faites un petit peu en avance par rapport au calendrier ; nous sommes pleinement dans le calendrier et pleinement dans le budget fixé, ce qui va vous satisfaire. Il n'y a actuellement aucun dérapage, nous sommes pleinement dans l'objectif fixé en termes budgétaires, en termes de calendrier et en termes qualitatifs.

Sur les clôtures de la coulée verte, je veux rappeler qu'elles étaient envisagées dès l'origine, dès la phase de concours, et qu'elles font partie intégrante du projet. Ce n'est pas quelque chose qui vient se rajouter à un projet, comme c'est parfois le cas parce que cela s'avère nécessaire, simplement cela fait partie de la conception globale du projet, ce qui a permis de les intégrer pleinement dans le projet. Je voulais simplement dire ceci : aujourd'hui il y a une évolution des contextes urbains et notamment de l'espace public et je crois qu'il ne faut pas avoir une vision naïve de l'urbanisme ; nous subissons dans nos villes de nombreuses conséquences de ces visions un peu naïves que les urbanistes ont pu avoir à une époque. Je prends

l'exemple de la ville de Lyon que vous connaissez bien je pense, qui a réalisé il y a une vingtaine d'années des espaces publics absolument exemplaires, aujourd'hui la ville de Lyon clôture tous les espaces publics qu'elle a réalisés, pour les mêmes raisons que nous le faisons : pour la sécurité. Mais monsieur le maire va vous répondre sur ce point.

M. LE MAIRE.- Je remercie monsieur l'adjoint pour les réponses qui vous ont été apportées et je vais les compléter.

Tout d'abord la question posée par madame Hernandez-Nicaise sur le retrait du rapport 5.8 : je le dis très clairement, par souci de transparence j'ai souhaité laisser cette délibération en commission et dans les délibérations envoyées aux élus, elle a été préparée et initiée par la municipalité précédente mais, je le dis clairement, au regard des soupçons qui pèsent sur cette entreprise, que vous avez soulevés en commission, qui m'ont été rapportés et que je partage, j'ai souhaité que nous la retirions de l'ordre du jour pour voir quelle suite donner à nos relations avec cette entreprise. Je ne veux pas me contenter d'une délibération transactionnelle ; je veux que nous y voyions plus clair et que nous le regardions ensemble et avec vous, Chère Madame Hernandez-Nicaise, puisque votre responsabilité est de veiller aussi à la transparence des marchés publics. Je pense que cette réponse va dans le sens que vous souhaitez : nous regarderons cela ensemble.

Deuxièmement, je voudrais répondre aussi à la problématique de la place Saint-François à laquelle il a été un peu répondu à la fois historiquement par Jean-Marc Giaume et sur le plan des travaux. Quand, de manière sournoise, Madame Gaziello, vous dites « vous entendez démolir le Palais communal », pardon, mais il me semble que nous avons projeté lors du vote du dernier Conseil municipal un film en trois dimensions qui faisait apparaître très clairement que dans la cour, au milieu du couvent, il y avait des garages réalisés il y a cinquante ou soixante ans de cela pour les services du nettoyage et que nous avons l'intention de les démolir pour pouvoir faire réapparaître les voûtes qui ont été identifiées derrière ces garages. C'est bien de cela qu'il s'agit puisque le couvent est, lui, tout à fait intègre, il n'a pas été modifié dans sa conception, il est malheureusement caché par des abris, des toitures, des auvents, des garages qui ont été rajoutés à une époque où, malheureusement, nous n'avions pas la chance d'avoir des architectes des Bâtiments de France aussi scrupuleux que ceux que nous avons aujourd'hui et qui nous auraient évité de nous trouver dans la situation dans laquelle nous sommes à ce jour.

C'est cela dont il s'agit et vous le saviez parfaitement puisque nous en avons fait la démonstration sur un film en 3D accessible d'ailleurs sur le site de la ville de Nice, pour tous ceux qui nous écoutent sur Internet et qui peuvent le vérifier.

Ensuite un mot sur le centre aquatique : concernant cette décision, alors que l'on a dit après les médailles « Estrosi a décidé de faire un centre aquatique », nous ne savions pas que nous aurions une telle récolte de médailles, même si j'ai fait le choix il y a quatre ans d'enraciner une école de Nice de natation, d'y mettre les moyens avec la reprise en régie, avec Gilles Veissière, de la piscine Jean Bouin, je vous le rappelle, qui était en délégation de service public ; si nous l'avions laissée en DSP, là où elle était gérée de manière dégueulasse, minable, par son exploitant précédent, nous aurions perdu cette école de Nice parce que Fabrice Pellerin et ses nageurs seraient partis sous d'autres cieux, car l'état dans lequel elle était ne leur permettait pas d'avoir des

vestiaires décents, des sanitaires décents, etc., si bien que non seulement nous leur avons donné les moyens de bien se préparer, mais aussi nous avons permis aux autres clubs et aux nageurs individuels sans licence, qui plus est en élargissant les plages horaires, de pouvoir trouver un confort d'utilisation et une qualité de Jean Bouin qui nous a permis jusque-là de faire ce bout de chemin.

Au mois de mai dernier, j'ai eu un entretien - qui d'ailleurs a été publié dans les pages des sports par notre grand quotidien régional *Nice-Matin* - avec Fabrice Pellerin qui a dit : « J'ai décidé de rester à Nice parce que le maire s'est engagé à réaliser, dans un délai de moins d'un an, un équipement dans des normes que nous lui avons données ». Ce n'est pas moi qui les ai dessinées, ce n'est pas moi qui les ai définies, c'est lui. Je lui ai dit : donnez-moi votre cahier des charges, si on en a les moyens on le fait, si on n'en a pas les moyens on ne le fait pas.

Je vous rappelle que ce cahier des charges ne porte pas sur 25 millions d'euros mais sur 2 millions d'euros. Monsieur Pellerin n'est pas exigeant : c'est un bassin aux normes olympiques en plein air, y compris l'hiver, bien évidemment avec de l'eau à température et avec des vestiaires, des sanitaires, des salles de musculation attenantes, permettant de passer directement, depuis l'intérieur des locaux, à l'intérieur du bassin, et répondant parfaitement aux normes demandées par Fabrice Pellerin, non seulement pour conforter notre école à qui il sera consacré, que les choses soient claires, ce n'est pas une piscine, c'est un bassin pour préparer les grandes rencontres internationales et toute l'école de jeunes qui arrivent derrière, qui ont 12 ans, 13 ans, 14 ans et qui demain seront à leur tour des Camille Muffat et des Yannick Agnel en puissance et qui vont nous permettre de conforter notre école de Nice. Sachez qu'il y a même de grands compétiteurs américains qui, aujourd'hui, veulent rejoindre l'école de Nice pour se licencier chez nous tant ils ont le sentiment que Michael Phelps, en tout cas celui qui pourrait lui succéder, peut peut-être se préparer au sein de l'école de Nice et pas aux États-Unis. Aujourd'hui, de manière planétaire, c'est comme cela que nous sommes regardés.

Nous sommes en train, parallèlement à cela, de le positionner de telle sorte que cela s'intègre dans la future grande cité des sports, puisque je vous rappelle que dans les Iscles du Var qui ont été arrêtés au PLU pour être une cité des sports et rien d'autre, et cela a été voté comme tel par le Conseil municipal, nous sommes en train, entre le centre de formation de l'OGC Nice, le camp d'entraînement de l'OGC Nice, après avoir livré les terrains des Francs Archers pour l'OGC Nice amateur et quand nous aurons livré dans quelques jours, pour la première rencontre de l'OGC Nice handball en première division, la halle des sports complètement reconfigurée, de finir le dessin de la future grande cité des sports puisqu'on a fait 80 % des acquisitions foncières au sein desquelles vous avez même l'université des sports où nous avons inauguré à la fin de la saison universitaire dernière l'extension avec le gymnase, qui est d'ailleurs un gymnase municipal ; tout cela sera donc au coeur de cette dynamique où il y aura aussi de l'hôtellerie sportive, etc. Nous présenterons le projet global dans cet ensemble, mais en tout cas on n'a pas une minute à perdre, voilà pourquoi je dépose le permis de construire maintenant, voilà pourquoi on attaque le chantier maintenant et voilà pourquoi, dès l'été prochain, l'école de Nice de natation de Fabrice Pellerin sera en mesure de prendre possession d'un bassin simple, moderne, sans chichi, non couvert.

Si la Fédération française de natation qui, aujourd'hui, hésite encore entre Aubervilliers et nous - j'y vois plus des cow-boys à Aubervilliers que des nageurs, mais ils hésitent, je pense que Nice représente actuellement pour la natation française plus de prestige qu'Aubervilliers, mais nous n'y avons pas que des amis - se décide enfin à débloquer les sommes nécessaires pour que nous puissions faire une extension et un grand centre aquatique, pourquoi pas, pour l'instant nous restons dans la mesure qui nous permet d'avoir la plus grande école de natation internationale au monde dans un budget extrêmement raisonnable. Il ne s'agit de rien d'autre.

Monsieur Cuturello, vous avez raison, mais pour des raisons de sécurité, le préfet nous avait demandé d'assurer un certain nombre de navettes pour la circulation des piétons et nous y avons donc répondu dans un premier temps. La délibération que je vous demande de voter est très provisoire, pour pouvoir aller jusqu'au bout de cet engagement vis-à-vis de monsieur le Préfet et, en même temps, j'ai averti celui-ci qu'à partir de l'année prochaine, je souhaitais que la ville de Nice n'ait plus à prendre en charge ce que vous avez dénoncé tout à l'heure de manière tout à fait légitime et que je partage, et que ce soit ou à l'État d'apporter les garanties de sécurité nécessaires, ou au délégataire de service public de prendre toutes ses dispositions. Nous sommes parfaitement d'accord. Je demande simplement, pour que dans cette phase de décalage on ne fasse pas prendre de risques aux piétons pour leurs déplacements, que nous puissions assurer cette période de transition pour de simples raisons de sécurité.

Voulez-vous rajouter quelque chose ?

M. CUTURELLO.- Si c'est provisoire, nous sommes d'accord, mais la convention paraît être plutôt à longue échéance puisqu'elle est bâtie sur l'hypothèse de quatre concerts par an, etc. Que l'on prenne en charge ce qui est prévu jusqu'à la fin de l'année avec le dernier concert tel qu'il est prévu, je suis tout à fait d'accord, mais s'il y a un autre dispositif pour l'année prochaine, à ce moment-là nous voterons la délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous propose que nous rajoutions en amendement commun que nous prenons cet engagement jusqu'au terme du concert de Lady Gaga. D'accord ?

M. CUTURELLO.- Très bien.

M. LE MAIRE.- Je mets au vote, si vous en êtes d'accord, cet amendement qui modifie la délibération dans ce sens pour que l'on fixe cette date butoir.

M. CUTURELLO.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Enfin je réponds sur ce que madame Hernandez- Nicaise appelle des miradors.

D'abord je suis surpris que vous me parliez de cela aujourd'hui, puisque je rappelle que lorsqu'il y a maintenant deux ans, nous avons lancé la procédure, nous avons présenté les films en 3D, nous avons présenté les maquettes, elles ont été débattues en commission, nous avons eu à arbitrer entre trois ou quatre projets d'architectes paysagers et urbanistes et nous avons arrêté un projet, ce barriérage y figurait, c'était

dans le cahier des charges. Or aujourd'hui, tout d'un coup, deux ans plus tard, vous estimez que ce qui était bien il y a deux ans ne le serait plus aujourd'hui.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- J'étais contre les grilles.

M. LE MAIRE.- Dites-vous une chose, c'est que je ne risque pas, Madame Hernandez-Nicaise ni... je ne sais plus qui s'est exprimé sur ce sujet, il me semble que c'est monsieur Librati, de remettre en cause la sécurisation de la coulée verte qui à mon sens d'ailleurs, j'ai regardé les maquettes qui m'ont été proposées, ne ternit pas l'environnement. Je n'ai pas le sentiment que le jardin Alsace- Lorraine, qui est un jardin de toute beauté en coeur de ville à Gambetta, soit défiguré par les barrières qui sont autour.

M. LIBRATI.- Ce n'est pas pareil.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas le sentiment que les jardins de la villa Masséna, qui sont barriérés, dénaturent l'aspect du jardin Masséna. Mais je sais une chose, c'est qu'en fermant à clef le soir et en rouvrant le matin, personne ne s'y installera avec toutes les conséquences et les nuisances que cela apporterait. Le fait que vous preniez une position opposée à ces barrières deux ans après avoir adopté le projet avec sa clôture, cela me va très bien, parce qu'arrivera le moment du bilan où nous serons les uns face aux autres et où je dirai : imaginons un seul instant que vous vous trompiez dans le bulletin que vous mettez dans l'urne et que vous choisissiez l'équipe dans laquelle pourraient figurer madame Hernandez-Nicaise ou monsieur Librati, ils démonteront immédiatement les barrières de la coulée verte que nous aurons inaugurée l'année prochaine.

M. LIBRATI.- Complètement !

M. LE MAIRE.- Niçoises et Niçois, choisissez. Bien évidemment, moi je garantis aux Niçois la sécurité de cet espace. Aujourd'hui je vois ce qui se passe...

M. LIBRATI.- Vous êtes obligé de mettre des barrières pour garantir cette sécurité ?

M. LE MAIRE.- Je vous ai écouté tranquillement, maintenant vous m'écoutez tranquillement. Je vois ce qui se passe à l'espace Masséna, l'espace Jacques Médecin, je vois ce qui se passe au jardin Albert-1^{er}, je vois les nuisances qu'il y a la nuit, les gens avinés, les bandes qui vont s'y rencontrer et s'y battre, les conséquences que cela a sur les riverains, etc.

M. LIBRATI.- Mettez des grillages aux plages aussi !

M. LE MAIRE.- Les travaux, la manière dont nos services et nos employés municipaux sont obligés, à quatre heures, cinq heures ou six heures du matin, de nettoyer, avec une incompréhension dans la mutualisation de l'organisation à la fois des services du nettoyage et de la propreté et d'un autre côté des services de la sécurité et des services des espaces verts, je vois toutes les agressions que nous relevons par l'ensemble des caméras de vidéosurveillance.

Lorsque je vois les jardins des Tuileries à Paris, le jardin du Luxembourg à Paris, il

n'y a plus une seule grande ville en France qui ne soit dotée aujourd'hui d'un espace vert de qualité où...

M. LIBRATI.- Central Park !

M. LE MAIRE.- Justement, Central Park à Londres est fermé le soir.

M. LIBRATI.- À Londres !

M. LE MAIRE.- À New York, pardon. Et Hyde Park est fermé aussi.

Hyde Park est fermé à Londres et Central Park est fermé à New York. Merci du fond du coeur d'avoir ouvert ce débat, merci. Je le dis droit devant la caméra, pour ceux qui visionneront les choses, Niçoises et Niçois, vous allez avoir...

M. LIBRATI.- Dites-leur que c'est parce que vous avez peur, vous mettez des grilles partout parce que vous n'arrivez pas à assurer la sécurité !

M. LE MAIRE.- Monsieur Librati, soyez bien élevé, pour une fois, soyez un républicain, soyez un démocrate, vous écoutez la réponse du maire.

En même temps que je m'adresse au Conseil municipal, je m'adresse aux Niçoises et aux Niçois pour leur dire sereinement, calmement, que la coulée verte pour laquelle nous sommes en train de franchir la dernière étape dans le respect du calendrier, à 24 heures près, et que nous livrerons au mois de septembre 2013, Niçoises et Niçois, sachez qu'elle sera totalement barriérée avec bien évidemment une architecture de ce barriérage intégrée à l'environnement de cette coulée verte qui conservera son aspect environnemental et la magnificence que nous redonnons aux deux rives du Paillon, la rive gauche qui redonne un regard extraordinaire sur la ville baroque du Vieux-Nice d'un côté et la rive droite sur la ville nouvelle du XIX^e siècle de l'autre ; cela nous permet par la même occasion de sécuriser l'ancien espace Jacques Médecin qui ne l'est pas et de sécuriser par la même occasion le jardin Albert-1^{er} qui ne l'était pas. Ainsi, cet espace sera fermé à clef tous les soirs et sera ouvert tous les matins ; ainsi les gens qui sans droit ni titre s'installent sur les pelouses, les dégradent, les Roms, les gens du voyage, etc. qui pensent que c'est le dortoir de la nuit, n'y trouveront pas leur place.

En même temps, dans la réorganisation de la police municipale que nous vous proposerons prochainement avec Benoît Kandel et en harmonie avec Bernard Baudin, adjoint aux espaces verts, nous allons créer une brigade de surveillance des jardins publics de la ville, une brigade de la police municipale sera dédiée à cela, si bien que pendant les heures d'ouverture, il y aura pour assurer la tranquillité publique dans l'ensemble des espaces verts de la ville, une brigade dédiée à la protection des Niçoises et des Niçois et de nos visiteurs, sans compter que, parce que je sais que c'est un sujet auquel vous êtes très réfractaires, nous allons rajouter des caméras de vidéosurveillance pour veiller à faire main basse immédiatement sur celui qui tenterait d'escalader la grille pendant la nuit, pour le prendre en flagrant délit et veiller ainsi à garantir la sécurité et la protection de l'ensemble de cet espace.

D'ailleurs Madame Hernandez-Nicaise, je ne sais pas et je ne veux pas savoir où vous habitez, j'imagine que si vous habitez dans une maison individuelle et que vous avez un espace vert, puisque vous n'aimez pas les clôtures, vous n'avez pas de clôture et vous le laissez donc ouvert à tous les vents parce que vous considérez que vous êtes en parfaite sécurité chez vous, mais les Niçois n'ont pas cette même conception et, les Niçois me réclamant des grilles, eh bien nous poserons des grilles.

Voilà ainsi répondu.

[Protestations de l'opposition]

Je vais donc maintenant mettre aux voix, après cette séquence d'explications, sachant que les Niçois désormais savent que vous réclamez le démontage des grilles d'Alsace-Lorraine, des grilles de la place Mozart, des grilles des jardins Masséna, des grilles de l'ensemble de nos espaces verts, votre maire et l'ensemble de sa majorité municipale vont au contraire renforcer et rehausser l'ensemble des grilles des espaces verts de la cité. Voilà deux conceptions différentes en matière de sécurisation des Niçois et des espaces verts de notre cité.

Je mets aux voix le rapport 5.7.

La délibération n° 5.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

Le 5.8 étant retiré, sur le 5.9, je mets aux voix l'amendement que nous défendons en accord, monsieur Cuturello et moi-même, pour que la convention que nous vous soumettons prenne un terme après le concert de Lady Gaga. Y a-t-il des oppositions, des abstentions sur cet amendement ?

L'amendement présenté est adopté à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix le 5.9 ainsi amendé.

La délibération n° 5.9, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport 5.10 sachant que madame Estrosi-Sassone, monsieur Kandel, monsieur Leonelli, madame Martinaux, monsieur Pradal, monsieur Cuturello et madame Ramos ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 5.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

***Ne prennent pas part au vote (Côte d'Azur Habitat) :
Mme Estrosi-Sassone, M. Kandel, M. Leonelli, Mme Martinaux,
M. Pradal, M. Cuturello, Mme Ramos (salariée).***

Je n'ai pas mis aux voix les premiers rapports, je le fais maintenant.